



## Conseil économique et social

Provisoire

28 octobre 2009

Original : français

---

### Session de fond de 2009

#### Compte rendu analytique provisoire de la 38<sup>e</sup> séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 27 juillet 2009, à 15 heures

*Président* : M. Hamidon (Vice-Président) . . . . . (Malaisie)

### Sommaire

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :  
coopération internationale dans le domaine de l'informatique (*suite*)

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

Instituts de recherche et de formation des Nations Unies

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

10-48989 (F)



Merci de recycler 

*En l'absence de la Présidente, M. Hamidon (Malaisie) prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 15.*

**Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions : coopération internationale dans le domaine de l'informatique** (point 7 c) de l'ordre du jour) *(suite)*

**Projet de résolution E/2009/L.30 (« Nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États »)**

1. **Le Président** invite le Conseil à prendre une décision sur le projet de résolution E/2009/L.30, intitulé « Nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États ». Il signale que ce projet n'a aucune incidence sur le budget-programme.

2. Constatant qu'un consensus s'est dégagé autour du texte proposé et en l'absence de commentaires ou objections, le Président considère que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution E/2009/L.30.

3. *Le projet de résolution E/2009/L.30 est adopté.*

**Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation : élections et nominations** (point 1 de l'ordre du jour) *(suite)*

**Commission de la population et du développement**

4. **Le Président** annonce que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a approuvé la candidature du Portugal pour occuper le poste vacant du Groupe au sein de la Commission de la population et du développement. Il croit comprendre que le Conseil souhaite élire le Portugal par acclamation, pour un mandat débutant à la première séance de la quarante-quatrième session de la Commission en 2010 et prenant fin à la clôture de la quarante-septième session en 2014.

5. *Il en est ainsi décidé.*

**Commission de la science et de la technique au service du développement**

6. **Le Président** annonce que le Groupe des États d'Europe de l'Est a approuvé la candidature de la Bulgarie pour occuper le poste vacant du Groupe au sein de la Commission de la science et de la technique au service du développement. Il croit comprendre que le Conseil souhaite élire la Bulgarie par acclamation, pour un mandat allant de la date de l'élection au 31 décembre 2010.

7. *Il en est ainsi décidé.*

**Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial**

8. **Le Président** annonce que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a approuvé les candidatures de la France et du Luxembourg pour pourvoir les deux sièges vacants réservés aux pays de la liste D. Il croit comprendre que le Conseil souhaite élire la France et le Luxembourg par acclamation au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

9. *Il en est ainsi décidé.*

**Comité d'attribution du prix des Nations Unies en matière de population**

10. **Le Président** annonce que le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a approuvé la candidature du Nicaragua pour pourvoir le siège vacant du Groupe au sein du Comité d'attribution du prix des Nations Unies en matière de population. Il croit comprendre que le Conseil souhaite élire le Nicaragua par acclamation, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

11. *Il en est ainsi décidé.*

12. **Le Président** déclare qu'en l'absence de toute autre candidature, il considère que le Conseil souhaite reporter à une date ultérieure l'élection de deux membres pour le Groupe des États d'Afrique, deux membres pour le Groupe des États d'Asie, un membre pour le Groupe des États de l'Europe de l'Est et un membre pour le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

13. *Il en est ainsi décidé.*

#### **Comité du programme et de la coordination**

14. **Le Président** annonce que le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a approuvé la candidature d'Haïti pour occuper le dernier poste vacant du Groupe au sein du Comité du programme et de la coordination. En l'absence d'autre candidature, il croit comprendre que le Conseil souhaite présenter la candidature d'Haïti en vue de son élection par l'Assemblée générale pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

15. *Il en est ainsi décidé.*

16. **Le Président** croit également comprendre que le Conseil souhaite remettre à une date ultérieure la désignation d'un membre du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États en vue de son élection par l'Assemblée générale pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

17. *Il en est ainsi décidé.*

18. **Le Président** rappelle qu'il reste trois autres postes vacants pour le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, pour un mandat se terminant le 31 décembre 2013.

#### **Comité des politiques de développement**

19. **Le Président** rappelle que la nomination de 24 experts au Comité des politiques de développement avait été reportée dans l'attente de la note du Secrétaire général présentant les candidats. Il appelle l'attention du Conseil sur le document E/2009/9/Add.19, qui contient la liste de 23 experts désignés par le Secrétaire général accompagnée des notices biographiques les concernant, et indique que les renseignements concernant le vingt-quatrième expert seront soumis au Conseil ultérieurement. Compte tenu de ces éléments, il croit comprendre que le Conseil souhaite approuver la nomination des 23 experts dont les noms figurent dans le document susmentionné, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

20. *Il en est ainsi décidé.*

21. **Le Président** croit également comprendre que le Conseil décide de reporter à une date ultérieure la nomination du dernier expert.

22. *Il en est ainsi décidé.*

#### **Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale**

23. **Le Président** invite le Conseil à prendre note de la liste des 25 experts nommés par le Secrétaire général pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2013, qui figure dans le document E/2009/9/Add.17 et Corr.1.

#### **Instituts de recherche et de formation des Nations Unies (point 15 de l'ordre du jour)**

##### **Présentation du rapport du Secrétaire général sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (E/2009/57)**

24. **M. Lopes** (Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et Directeur de l'École des cadres du système des Nations Unies) souligne le rôle clef de la formation et du renforcement des capacités, qui sont à la fois un des moteurs de la coopération internationale et une condition essentielle de la bonne gouvernance.

25. Depuis 2007, l'Institut, qui forme en moyenne 40 000 personnes par an, fait l'objet de réformes importantes visant à en faire un centre d'excellence reconnu comme tel au sein du système des Nations Unies et à l'extérieur pour ses méthodes normatives, la formation de qualité qu'il dispense et ses capacités en matière de recherche sur les systèmes de connaissance. Les quatre grands axes du plan stratégique de l'Institut pour 2007-2009 étaient le renforcement des capacités institutionnelles de formation et de recherche, la valorisation du capital humain, la création et le renforcement de partenariats stratégiques et la rationalisation de son organigramme.

26. Comme l'ont constaté les mécanismes des Nations Unies chargés de la surveillance et du contrôle, en moins de deux ans : l'Institut a introduit un mode de gestion axé sur les résultats dans sa planification et sa budgétisation; il a appliqué toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, sauf une; il a réaffirmé et renforcé son autonomie, soutenu par un Conseil d'administration redynamisé et pleinement engagé à ses côtés. En lui apportant une plus grande crédibilité, ces résultats lui ont permis d'être davantage reconnu et apprécié.

27. La réforme de l'Institut a également porté ses fruits dans le domaine de la gestion des connaissances et de la mise en œuvre des programmes

d'enseignement. Répondant aux appels en faveur d'une plus grande cohérence du système des Nations Unies, l'Institut a montré la voie en assurant des services intégrés de formation, en privilégiant la réflexion sur les politiques stratégiques, en adoptant des méthodes de formation novatrices et en faisant une place à la formation à la gouvernance.

28. Sur le plan du financement, l'Institut a connu une croissance spectaculaire. Son budget actuel, en augmentation de 50,5 % par rapport à l'exercice précédent, est financé par des dons à des fins spéciales à hauteur de 95 %.

29. L'Institut devra poursuivre et renforcer ses efforts dans plusieurs domaines en 2009, et au-delà, entamant ainsi la deuxième phase du processus de réforme. Il devra en particulier privilégier : l'application de la gestion axée sur les résultats dans toutes ses activités; la recherche sur l'amélioration de la qualité et la mise en place d'un cadre pour l'application de normes, de mécanismes de contrôle et de méthodes de certification de la qualité; l'utilisation durable de méthodes d'enseignement faisant appel à la technologie; et l'adoption de mesures visant à obtenir un soutien plus adéquat et plus prévisible à la formation diplomatique de base. Ce dernier domaine revêt une importance toute particulière compte tenu de la complexité croissante du système multilatéral et de l'action menée pour renforcer l'efficacité de ce système.

**Présentation du rapport du Directeur de l'École des cadres du système des Nations Unies sur les travaux, activités et réalisations de l'École (E/2009/77)**

30. **M. Lopes** (Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et Directeur de l'École des cadres du système des Nations Unies) insiste sur le dynamisme de l'École des cadres qui, dotée d'un modeste effectif de 38 fonctionnaires, a pu dispenser une formation à plus de 8 000 personnes pendant la seule année 2008. Son budget pour cette même année a augmenté de 17 % par rapport à 2007 et les ressources financières de l'École ont augmenté de 65 % entre le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et le 30 avril 2009. L'École est parvenue à assurer une large diversité géographique, tout en amplifiant la portée de ses formations par le canal d'activités qui ne sont pas seulement interinstitutionnelles par nature mais englobent aussi l'ensemble du personnel des Nations

Unies, depuis le personnel recruté récemment jusqu'aux hauts fonctionnaires.

31. L'École a mis l'accent sur quatre grands domaines : la gestion du savoir, la formation à l'exercice des responsabilités, la certification et le soutien aux équipes de pays des Nations Unies. Elle s'est ainsi donné les moyens de mieux répondre aux besoins à l'échelle du système des Nations Unies par des activités comme le programme visant à constituer un corps stratégique de fonctionnaires de haut rang aptes à relever les défis mondiaux auxquels l'Organisation des Nations Unies est confrontée en rattachant la notion de direction aux grands thèmes tels que le changement climatique ou les droits de l'homme.

32. Depuis 2007, l'École a engagé diverses réformes dans le domaine de la gestion. Elle a notamment pris des mesures pour systématiser la gestion des risques et la gestion axée sur les résultats, recruter du personnel qualifié à différents postes clefs et placer le concept de gestion du savoir au cœur de son modèle de fonctionnement. Ces réformes lui ont permis de renforcer la cohérence de ses programmes et activités, ainsi que l'efficacité de ses mécanismes de gestion interne.

33. L'École a de plus renforcé sa collaboration avec les organismes des Nations Unies et mis sur pied des partenariats fructueux avec des universitaires de renom, ce qui a conforté sa réputation de centre d'excellence.

34. Dans le rapport à l'examen figure une proposition visant à renforcer la structure de gouvernance de l'École, soumise aux États membres pour approbation. Cette proposition tend à clarifier le fonctionnement et la structure du Conseil d'administration de l'École afin de remédier au manque de prévisibilité quant à la composition de cet organe et à l'absence de mécanisme d'application systématique des procédures en son sein.

35. **M. Patriota** (Brésil), prenant note des transformations en cours au sein de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, en particulier de sa réforme stratégique, souhaite savoir comment cette réforme est discutée avec les États membres.

36. Relevant que les recettes de l'Institut, qui ont doublé en cinq ans, proviennent à raison de 95 % de

dons à des fins spéciales, il demande des précisions sur les modalités et l'affectation de ces dons.

37. Le Brésil accueille avec satisfaction les mesures prises pour corriger le déséquilibre dans l'origine géographique des membres du personnel de l'Institut. Soulignant que la présence de l'Institut dans des pays en développement ne peut que leur être bénéfique, il se félicite de l'ouverture de représentations de l'Institut à Brasilia et à Pretoria.

38. Constatant que de nombreuses activités de recherche et de formation de l'Institut portent sur le changement climatique, M. Patriota se demande s'il est pertinent de privilégier ainsi un domaine particulier au détriment d'autres, tels que la crise financière internationale ou l'architecture économique et financière mondiale, qui sont des sujets de préoccupation pour l'Organisation des Nations Unies et de nombreux pays.

39. Le Brésil est doté de capacités dans le domaine de l'application des techniques satellitaires et coopère intensivement en la matière avec de nombreux autres pays en développement, notamment à des fins humanitaires; il serait à cet égard utile de réfléchir à la manière dont l'Institut pourrait davantage recourir aux compétences existant dans les pays en développement.

40. M. Patriota se félicite des efforts déployés par l'Institut pour renforcer les formations en ligne, notamment les cours sur les finances et le commerce, et de l'accent mis sur les migrations, soulignant qu'il importe de continuer à investir dans ces domaines qui présentent un grand intérêt, en particulier pour les pays en développement.

41. Le Brésil est favorable à l'organisation par l'Institut d'activités de formation dans le domaine du maintien de la paix, mais souligne que différentes façons d'envisager cette question existent, le Brésil défendant une vision du maintien de la paix orientée sur le développement social et économique des pays. Il serait à cet égard souhaitable que l'Institut prenne en considération les différentes opinions des pays membres en la matière.

42. **M. Ustinov** (Fédération de Russie) constate que ces deux dernières années la direction de l'Institut a réussi à redynamiser cet organisme, qui est désormais très à l'écoute des besoins de formation exprimés par les États membres. La Russie note en particulier avec satisfaction que l'Institut tient compte, dans le choix

des thèmes pour ses formations, des problèmes auxquels fait face la communauté internationale. Elle se félicite de la création, dans le cadre du processus de réforme, du comité des nominations et des promotions et de la commission des finances, ainsi que du renforcement de la coopération de l'Institut avec le secteur privé et les pouvoirs locaux.

43. Il importe toutefois que la réforme n'amène pas l'Institut à abandonner des thèmes de recherche et de formation de base prévus dans son mandat car la Russie ne soutiendra pas des activités qui feraient double emploi avec celles d'autres structures et composantes de l'ONU. Il est ainsi souhaitable que le programme sur les applications des techniques satellitaires (UNOSAT) soit mieux géré et coordonné et soit utilisé dans le cadre d'orientations approuvées par le Conseil d'administration.

44. **M. Hilale** (Maroc) se félicite des nouvelles orientations suivies par l'Institut depuis que M. Lopes en a pris la direction et de ce que l'UNITAR soit devenu un modèle dans le domaine de la formation. Les réformes mises en place ont permis à l'Institut d'adopter un cadre de gestion axé sur les résultats qui lui permet d'exécuter efficacement ses programmes.

45. La délégation marocaine soutient la position de M. Lopes, qui souhaite, pour répondre aux attentes des pays, renforcer et élargir les activités de l'Institut ayant trait au maintien de la paix et de la sécurité et à la promotion du développement économique et social. À cet égard, la formation de base destinée aux diplomates à l'intention de personnes originaires de pays en développement mérite l'appui des Nations Unies car elle permet de préparer les diplomates à l'activité multilatérale, quel que soit leur lieu d'affectation. La délégation marocaine espère donc vivement que l'Institut recevra les moyens, notamment financiers, nécessaires pour lui donner les moyens de poursuivre et renforcer cette formation diplomatique de base.

46. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (E/2009/57), dont le Maroc soutient les recommandations, il conviendrait en outre de renforcer le capital humain de l'Institut afin qu'il soit en mesure de s'acquitter pleinement de son mandat.

47. La délégation marocaine exprime sa gratitude aux donateurs qui apportent de manière continue leur soutien financier aux activités de l'Institut.

48. **M<sup>me</sup> Lidskog** (Suède), s'exprimant au nom de l'Union européenne, dit que la Turquie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, ainsi que l'Albanie et le Monténégro, la Norvège, l'Ukraine et l'Arménie s'associent à sa déclaration.

49. Elle salue la mise en œuvre de la réforme stratégique de l'Institut, se félicitant en particulier de la place réservée au cadre de gestion axé sur les résultats et à l'équilibre entre les sexes. L'Union européenne soutient les recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général (E/2009/57) concernant le rôle que doit jouer l'Institut à l'avenir.

50. Au sujet du plan stratégique pour la période 2010-2011, les activités de l'Institut portant sur un grand nombre de thèmes, M<sup>me</sup> Lidskog souhaiterait obtenir un complément d'information sur l'expérience acquise par l'Institut dans la mise en œuvre de ses divers programmes, savoir quel est l'avantage comparatif de l'Institut en la matière et s'il envisage de se concentrer sur un domaine en particulier.

51. Elle aimerait de plus avoir des renseignements sur la mise en place de capacités de recherche dans les pays partenaires et savoir comment l'Institut coordonne ses activités avec les États membres et de quelle façon ces capacités pourraient être renforcées encore dans ce domaine.

52. Relevant que le rapport souligne qu'il importe de développer des relations fortes et durables avec les pays donateurs stratégiques, M<sup>me</sup> Lidskog indique que l'Union européenne se réjouit d'établir un tel dialogue et assure l'Institut de son soutien constant.

53. **M. Lopes** (Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et Directeur de l'École des cadres du système des Nations Unies) dit que les points sur lesquels porte la réforme en cours avaient été exposés dans le rapport soumis en 2007 par le Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/62/377) et que le dialogue instauré tant avec le Conseil qu'avec différents organes de contrôle et avec les deuxième et cinquième Commissions, a abouti à un changement d'orientation.

54. L'augmentation de 50,5 % sur deux ans du budget de l'Institut est principalement imputable aux dons à des fins spéciales, le fonds général ayant toujours suscité un intérêt moindre chez les donateurs. Cette tendance s'est accentuée ces dernières années et l'Institut a donc éprouvé des difficultés à financer le

programme de formation diplomatique de base; alors que l'Institut forme environ 2 000 diplomates chaque année, les dons à des fins spéciales affectés à cette formation ne couvrent qu'environ 50 % des besoins, le reste étant couvert par le fonds général.

55. De grands efforts ont été faits pour remédier au déséquilibre dans l'origine géographique des membres du personnel de l'Institut, dont le comité des nominations et des promotions a pour instruction de donner la préférence aux régions sous-représentées pour remédier progressivement à la situation.

56. Les discussions avec le Gouvernement sud-africain concernant la représentation de l'Institut à Pretoria progressent mais ont été retardées par le changement de gouvernement. La représentation à Brasilia devrait être pleinement opérationnelle d'ici à la fin 2009.

57. Le plan de réforme de l'Institut prévoit de se concentrer non sur les thèmes de formation mais sur les méthodes. L'avantage comparatif de l'Institut réside dans le fait qu'il maîtrise parfaitement les techniques de formation des cadres et de formation à court terme et dispose des méthodes les plus modernes. Les thèmes traités doivent correspondre aux demandes des États membres, changeantes d'une année à l'autre même si certaines activités de base sont toujours au programme, comme le droit international ou la formation multilatérale à la diplomatie.

58. Une formation sur la crise financière a été proposée cette année pour répondre à la forte demande des États membres et l'Institut a dû organiser rapidement un cours sur la réglementation financière.

59. Les formations relatives aux changements climatiques s'inscrivent dans le contexte plus large des débats sur l'environnement et sur l'économie. L'Institut a proposé aux secrétariats des différentes conventions de l'ONU relatives à l'environnement de dispenser une formation intégrée. Tous ces secrétariats ont, pour la première fois, accepté qu'une institution unique dispense à leur intention une formation sur les questions relatives à l'environnement. C'est là un très bon exemple du type d'action que l'Institut aura à développer à l'avenir. Il doit exceller à convertir en formation pour les cadres les connaissances thématiques existant au sein du système des Nations Unies.

60. S'agissant du développement des capacités de recherche dans les pays en développement, l'Institut œuvre actuellement dans trois domaines : un mécanisme de contrôle de la qualité pour l'homologation des formations qui pourront être offertes à d'autres institutions de formation des Nations Unies; les techniques d'enseignement pour adultes exerçant une activité professionnelle; l'imagerie satellitaire et les applications des techniques satellitaires. Ce dernier domaine n'a été intégré que récemment à l'Institut. L'UNOSAT est un programme d'application satellitaire très réussi qui, jusqu'à une date récente, ne s'occupait que de l'interprétation d'images pour des organisations à vocation humanitaire. Les connaissances acquises dans le cadre des travaux de recherche permettent de mettre en place différents modules de formation.

61. Le programme de formation au maintien de la paix a été complètement réorganisé et est désormais doté d'un conseil consultatif composé de spécialistes du maintien de la paix qui représentent différentes sensibilités et différentes façons d'envisager cette question.

**Projet de résolution E/2009/L.27 (« École des cadres du système des Nations Unies à Turin (Italie) »)**

62. **M<sup>me</sup> Lidskog** (Suède), présentant le projet de résolution E/2009/L.27, intitulé « École des cadres du système des Nations Unies à Turin (Italie) », dit que dans le rapport du Directeur de l'École des cadres du système des Nations Unies (E/2009/77) figure une proposition visant à renforcer la structure de gouvernance de l'École et que l'Union européenne a l'honneur de présenter un projet de résolution allant dans ce sens. Les changements proposés, qui visent à renforcer l'efficacité de l'École, ont été définis au terme d'un vaste processus de consultation des organismes des Nations Unies et n'ont aucune incidence budgétaire.

63. **Le Président** dit qu'en l'absence de commentaires ou objections il considère que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution E/2009/L.27.

64. *Le projet de résolution E/2009/L.27 est adopté.*

*La séance est levée à 16 h 20.*